



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Politiques Publiques
Chargée de mission développement durable

Comité de suivi environnemental RTE – Haute Durance du 16 février 2021 - compte-rendu

Gap, le 17/03/2021

M. le Secrétaire général rappelle que le comité de suivi environnemental a pour mission de suivre, lors de la phase opérationnelle du projet, les engagements pris par RTE concernant les mesures destinées à éviter, compenser ou réduire (ERC) les effets négatifs notables du programme de rénovation.

Le précédent comité s'est tenu en décembre 2019 suite à la reprise des travaux permise par le rejet du référé contre l'arrêté du 05 juillet 2019. En raison de la crise du covid, le comité initialement programmé le 4 novembre 2020 a dû être décalé.

M. le Secrétaire général indique que les contentieux engagés contre les arrêtés de dérogation à la destruction et au dérangement d'espèces protégées sont désormais purgés. Il n'y a donc plus de contentieux pendants sur le programme Haute-Durance et les procédures peuvent suivre leur cours.

Il invite RTE à présenter le document de suivi du programme.

1 - Etat d'avancement du programme Haute-Durance

M. Martin (RTE) précise que le programme RTE Haute-Durance a été classé chantier prioritaire (15 chantiers identifiés en France) lors de la première période de confinement lié à la crise sanitaire du Covid. Il rappelle l'état d'avancement du programme et le contentieux associé désormais purgé.

Il indique que depuis le 03 septembre 2020, la ligne aérienne 225 kV Argentière - Serre Ponçon est mise en service. L'électricité circule sur un premier chemin entièrement rénové entre le barrage de Serre Ponçon et le poste de Serre Barbin. Il ajoute que depuis le 28 janvier 2021, la liaison aéro-souterraine 63 kV Argentière - Briançon a été mise en service. Avec cette liaison, la boucle 63 kV du Briançonnais est entièrement finalisée. Il précise enfin qu'à l'automne 2021, la sécurisation de l'alimentation électrique sera effective pour l'ensemble du territoire avec la mise en service du poste électrique 225/63 kV de Pralong, de la ligne 225 kV Grisolles-Pralong et de la liaison souterraine 63 kV Mont Dauphin - Pralong.

Le bilan actuel de réalisation est présenté au moyen d'une cartographie des lignes.

S'agissant de la suppression des lignes existantes, le bilan global fait état de 690 pylônes supprimés, et 353 nouveaux pylônes construits ce qui correspond à 337 pylônes en moins dans les paysages.

M. Martin ajoute que le programme de dépose des lignes se poursuit avec la suppression supplémentaire de 50 pylônes cette année. Ces suppressions nécessitent la réalisation d'une étude 4 saisons et feront l'objet d'un porter à connaissance pour déterminer la nécessité d'un arrêté de dérogation au titre des espèces protégées. Ces procédures font l'objet du suivi et de l'expertise d'un écologue du bureau d'étude ECOMED. Les démontages de pylônes en site classé (Mont Dauphin) feront l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

M. Martin indique que 2022 verra se terminer le programme de dépose avec encore environ 300 pylônes situés entre autres, dans les sites emblématiques des balcons de Serre Ponçon et du Galibier. Certaines déposes nécessiteront un arrêté de dérogation au titre des espèces protégées.

M. Martin présente le tableau de remise en état des pistes et souligne le travail important d'accompagnement de la DDT avec un protocole de suivi partagé et un point mensuel. L'objectif est un retour à l'état boisé d'origine avec, au besoin, en fonction des pistes, l'engagement à replanter 900 tiges par hectare. L'objectif final est un reboisement assuré à hauteur de 90 % .

M. Martin présente les projets complémentaires dénommés P7 et P8. Il informe de la validation de l'aire d'étude et du fuseau pour P7 (création de la liaison souterraine Embrun-Pralong) et du lancement de la consultation des maires et des services (CMS) en janvier 2021. Il précise que la suppression de la ligne Embrun-Serre-Ponçon sera réalisée en 2022. S'agissant de P8 (mise en souterrain de la ligne aux abords de Plan de Phazy - Mont-Dauphin), il rappelle la construction de 2,5km de liaison souterraine. La mise en service est prévue pour 2021 et sera suivie de la suppression des lignes aériennes en 2022.

M. le Secrétaire général invite les membres du comité à s'exprimer suite à cette présentation.

M. Rémy (Arnica Montana) rappelle le signalement de stations d'androsaces, espèces protégées au plan national et demande si cela a bien été pris en compte dans le cadre du démontage entre Saint-Martin et Villard.

M. Sindzingre (Ecomed) répond que la mesure d'évitement est bien identifiée. Il rappelle le rapprochement avec les acteurs locaux notamment naturalistes et les inventaires en cours pour une adaptation du mode de dépose en fonction des enjeux écologiques en présence, ainsi que l'adaptation du calendrier. Il ajoute qu'un arrêté de dérogation au titre des espèces protégées peut être nécessaire pour pouvoir enlever les fondations. Il précise que l'intervention se déroulera à l'automne pour éviter les stations signalées. Il indique que les acteurs seront informés et un balisage sur site effectué. Sur les mesures compensatoires, il convient d'attendre les données complémentaires.

M. Rémy s'inquiète de l'impact des engins sur site.

M. Martin précise que l'évacuation est réalisée prioritairement en hélicoptère (90%) sauf à proximité des habitations. RTE est accompagné par ECOMED pour s'assurer de la variante de moindre impact.

M. Giordano (Maire de St Martin de Queyrières) demande si les socles en béton vont rester dans le cadre de la remise en état des pistes.

M. Martin répond qu'ils seront également enlevés par hélicoptère.

M. Sigaud (RTE) rappelle l'effet brillance de certains pylônes avec la réalisation d'une étude paysagère pour déterminer la nécessité de mise en peinture sur certains secteurs (environ 50 %). Il indique que le programme de peinture des pylônes est quasiment terminé. Il informe d'un travail à la marge sur quelques secteurs.

M. le Secrétaire général note qu'il n'y a pas de questions sur le sujet et invite RTE à poursuivre la présentation.

2 - Mesure de compensation au défrichement

M. Sigaud rappelle les données chiffrées et précise que la mesure de compensation au défrichement est terminée.

3 - Mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact

M. Sindzingre présente la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact. Il souligne notamment le respect, dans le cadre de la réalisation des travaux, de la phénologie des espèces (périodes de reproduction, de nidification...). Il rappelle la réalisation, en 2020, de plus de 50 audits écologiques (préalables et de contrôles) dans le cadre du suivi environnemental des travaux. S'agissant de la mise en place de balise anti-collision (mesure R7), il indique, à ce stade, plus de 43 km de lignes équipées de balises provisoires suite à un défaut technique des premières avisphères pouvant conduire à endommager les câbles. RTE confirme leur remplacement à terme par de nouvelles avisphères.

4 - Mesures de compensation environnementales

M. Sigaud rappelle la mesure C1 consistant en la restauration et la gestion d'une parcelle rudérale visant à compenser l'impact résiduel du projet sur la Gagée des champs. Il informe que la commune du Monétier les Bains a adressé un courrier le 1^{er} octobre 2020 précisant son avis défavorable à la mise à disposition du terrain initialement identifié pour la mise en œuvre de cette mesure. Il précise que RTE ne disposant plus de la maîtrise foncière, priorité est donnée à cette mesure et qu'une mesure de substitution sera présentée au prochain comité après validation par la DREAL.

M. Sigaud précise, concernant la mesure C2 relative à la restauration de la fonctionnalité de l'Adoux de Barrachin, que tout fonctionne bien et que cet aménagement permet une remontée facilitée des truites sur les zones de frayères.

Il rappelle la mesure C1 sur la restauration de pelouses sèches à mésophiles, laquelle n'appelle pas de commentaires.

M. Sigaud présente l'état de la mesure C2 sur la restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées. Il précise qu'une thèse est en cours dont les résultats finaux sont attendus en 2021. Il indique que la récolte des graines a été réalisée sur les communes de Ceillac et de Ristolas et qu'il reste 10 % à réensemencer.

M. Sigaud indique, concernant la mesure C3 sur la mise en place de cultures faunistiques, que cette mesure avait du mal à être développée faute de terrains disponibles. Il précise que depuis le précédent comité, 6 conventions ont pu être signées pour 5,5 hectares. Il ajoute qu'une autre convention est en cours de signature avec la commune de Veynes pour 1,5 hectares. Il reste désormais 3 hectares à trouver et RTE reste optimiste pour finaliser la mesure.

M. Martineau (CRPF) présente la mesure C4 concernant la gestion conservatoire des habitats boisés par la mise en place d'îlots de sénescence. Plus de 46 hectares ont été réalisés. Une étude est en cours sur la commune de Bréziers pour atteindre l'objectif final de 50 hectares. M. Sigaud ajoute que les emplacements sont plutôt situés sur des communes du sud du département et rappelle que cette possibilité avait été validée lors d'un précédent comité.

M. Sindzingre présente la mesure C5 concernant l'expertise des ouvrages d'art existants et l'élaboration d'un plan de gestion. Il précise que 3 ouvrages ont été aménagés à l'été 2020. Des nichoirs sur rails ont été installés afin de les déplacer facilement pour permettre le contrôle et l'entretien des ouvrages. Sur les 293 ouvrages existants, les inventaires ont été faits. Les 3 volets de la mesure sont donc terminés (inventaire, plans de gestion et aménagements).

Il présente la mesure C6 sur la mise en eau d'une zone humide drainée. Cette mesure a été finalisée en 2019 et a fait l'objet d'une visite de contrôle des services de l'État le 23 juin 2020.

5 - Focus sur la mesure C7 - Identification des points de conflits entre le réseau électrique de la Haute Durance et l'utilisation du territoire par les rapaces – Sécurisation des lignes

Mme Hemery (CNRS) rappelle les objectifs de la mesure :

- disposer d'éléments précis d'appréciation de l'impact des lignes électriques sur la mortalité des rapaces et sur leur comportement en réponse aux obstacles ;
- identifier les points de conflits entre le réseau électrique existant et l'utilisation du territoire par les rapaces.

Elle rappelle l'aide de l'Association envergure alpine et du Parc national des Écrins. Elle présente un bilan issu de la fin du programme de capture. Le tableau présente les 11 adultes qui ont été capturés correspondant à 4,5 millions de localisation de points GPS. Il y a plus de points GPS en zone tampon autour des lignes (en haute définition) d'où les différences de nombre de points GPS entre les individus. Elle présente la cartographie couleur qui montre que les individus traversent tous la Durance et donc tout le fuseau RTE. Les individus équipés sont donc représentatif scientifiquement et il n'est pas nécessaire d'en capturer de nouveaux. Elle ajoute que pour la capture des Aiglons, les objectifs sont remplis avec 25 aiglons équipés dont 19 toujours suivis par GPS à ce jours. La cartographie présentée montre que ces derniers sont concentrés sur l'arc alpin.

Mme Hemery présente les résultats provisoires issus des 1ères analyses des données GPS afin de déterminer si des secteurs de lignes sont plus fréquentées que d'autres et s'ils sont à équiper en avisphère ou non. Elle précise qu'au delà de 150m au dessus du sol, il n'y a pas de risques. Il y a également une différenciation des secteurs avec des caractéristiques portion par portion. A ce stade, les résultats sont à affiner pour pouvoir identifier les secteurs fréquentés notamment après la pose des câbles. Les travaux de modélisation seront accessibles en 2022. Questionnée sur l'espérance de vie de l'espèce, elle précise que la vie d'un aigle couvre 25 à 30 ans.

M. Martin précise que les lignes sont hautes uniquement lorsqu'elles se trouvent en surplomb car les pylônes sont à 30m du sol maximum (hauteur des ligne réelle par rapport au sol).

M. le Secrétaire général invite les membres du comité à s'exprimer.

Mme Biache (ONF) souligne que la présentation du précédent comité permettait de voir un tracé de vol alors qu'ici il s'agit plus de nuage de points.

Mme Hemery précise que la haute définition permet d'obtenir 1 point GPS par seconde ce qui conduit à la multiplication des points sur la carte.

Questionnée sur l'appui de personnes qui ont des connaissances pointues sur le vol libre, Mme Hemery précise le rapprochement avec des météorologues.

Mme Vivat (animation Natura 2000) regrette de ne pas avoir été associé à ces travaux. Elle demande à être informée en tant que gestionnaire d'espace naturel.

Mme Hemery indique que le sujet est à évoquer en dehors du comité.

M. le Secrétaire général rappelle l'utilité du dialogue pour accompagner le projet dans son ensemble.

Mme Ribes demande des précisions sur le calendrier à venir et les éventuelles propositions sur les secteurs complémentaires à équiper.

Mme Hemery répond que les propositions et la modélisation (extension de l'étude aux territoires vierges de GPS) seront faites en 2022 pour une finalisation en 2023.

6 - Suivi des Mesures de compensation environnementale

M. Martin précise que le suivi se déroulera sur plusieurs décennies pour certaines mesures. A cette fin, RTE va contractualiser avec un prestataire qui, chaque année :

- réalisera le paiement des indemnités,
- s'assurera de la bonne mise en œuvre de ces mesures dans le temps.

Il ajoute que le comité de suivi environnemental suivra l'ensemble des mesures suivant une périodicité qui sera à définir.

M. Sindzingre précise que les équipes maintenance continuent à suivre les préconisations.

M. Fiquet (DDT) informe de l'existence d'un outil de suivi des mesures compensatoires qui s'appelle « géoMC2 » et qui permet un suivi public.

M. Sigaud indique que le cahier des charges pour retenir un prestataire est en cours et qu'il conviendrait d'intégrer ce logiciel à l'appel à candidatures avant toute contractualisation avec le prestataire retenu.

M. Fiquet souligne qu'il faut voir la compatibilité de transferts de données.

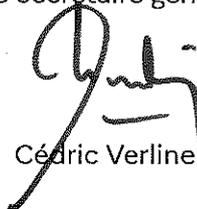
M. Gascuel (DREAL) souhaite garder la trace de tous les projets autorisés et propose un échange post-réunion sur l'intégration de l'outil de suivi « géoMC2 ».

M. Zindzingre informe qu'il dispose d'un pôle cartographique du suivi naturaliste.

Mme Ribes informe du courrier transmis par la Ligue de Protection des Oiseaux - LPO pour cette séance du comité de suivi environnemental. Elle fait lecture des questions de l'association, lesquelles ont toutes reçu une réponse dans le cadre de la présentation de ce jour.

M. le Secrétaire général invite une dernière fois les membres du comité à s'exprimer. Il remercie l'ensemble des participants et propose la tenue d'un comité annuel entre la fin de cette année et le début 2022.

Le Secrétaire général



Cédric Verline

